

25 ans d'existence pour l'IEC: bilan et perspectives

Le 12 février prochain, l'IEC fêtera avec faste ses 25 ans d'existence. L'occasion pour son président, André Bert, et sa vice-présidente, Micheline Claes, de passer en revue les grandes réalisations effectuées depuis 25 ans et de dégager les grands axes de l'avenir de l'Institut.

IEC: Fêter 25 années d'existence, c'est également faire un bilan très positif pour les membres ?

André Bert: En effet, 25 ans, c'est un anniversaire important pour notre Institut et je compte sur la présence massive de nos confrères, le 12 février prochain, pour le fêter dignement.

Après tout, c'est le résultat d'un quart de siècle de défense des intérêts de nos professions et de représentation de celles-ci au plus haut niveau, tant à l'égard des politiques que des grandes institutions du pays, que ce soit le ministère des Finances, celui de l'Économie, la FEB, l'UWE, le VOKA, ou devant les organismes de supervision que sont, par exemple, le Conseil supérieur des professions économiques, la Commission bancaire, financière et des assurances ou la Cellule de traitement des informations financières.

Le souci de tous les présidents qui ont eu l'honneur de diriger notre Institut a toujours été le même: promouvoir notre profession, améliorer la qualité de nos services et donc la formation de nos membres, sans oublier le renforcement de notre déontologie, garante, comme chacun le sait, de notre image de marque à l'extérieur.

La création de l'IEC a permis le rassemblement, sous une même coupole, de milliers de professionnels qui partagent la même foi en l'avenir, le même souci de qualité de services et la même volonté de défendre nos acquis face à l'extérieur. Après 25 ans, je peux dire sans fausse modestie que la mission est accomplie. Mais bien entendu, un bilan positif ne doit pas nous inciter à nous reposer sur nos lauriers. J'en profite également pour remercier pour leur travail les membres du Conseil, la direction et les collaborateurs de l'Insti-

tut, sans oublier les confrères qui s'engagent en participant à des commissions ou des groupes de travail. Qu'ils soient tous remerciés pour les efforts accomplis chaque jour, et cela, depuis 25 ans.

IEC: En 25 ans, beaucoup de choses ont également changé...

André Bert: En 25 ans, l'IEC a évolué. Notamment par l'arrivée des conseils fiscaux, qui, après un long combat pour faire reconnaître leur profession, ont finalement intégré notre Institut. Je préciserai que l'IEC et ses instances dirigeantes successives ont tout fait pour que cette intégration se fasse de la meilleure manière possible. Je crois que là encore, nous pouvons dire que c'est un succès et l'intégration se manifeste à tous les niveaux, y compris au sein du Conseil de l'IEC. Bien entendu, il reste encore des efforts à accomplir pour cette profession. Actuellement, l'activité de conseil fiscal peut être exercée, à défaut de domaines d'intervention réservés, par n'importe qui ! L'IEC souhaite, d'une part, que les activités de conseil fiscal soient réservées, en partage avec d'autres professions juridiques et économiques réglementées, voire soient propres aux conseils fiscaux, dans des conditions défendables, et, d'autre part, l'IEC souhaite que soit transposée la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles.

IEC: Les missions dévolues aux membres de l'IEC ont également été élargies ?

André Bert: En 25 ans, les compétences légales des experts-comptables se sont très largement étoffées, notamment via un certain nombre de missions spéciales partagées



La vice-présidente Micheline Claes et le président André Bert

avec nos confrères réviseurs d'entreprises. Là encore, ces missions supplémentaires sont le résultat d'un travail de longue haleine des instances dirigeantes de l'IEC. Sans un institut légal, il est clair que ces missions n'auraient pas pu être obtenues.

J'insiste sur ce point, car certains membres ont parfois tendance à voir l'IEC uniquement comme un organe réglementaire, alors qu'il est d'abord un outil pour le rayonnement de la profession. Vu l'espace imparti dans notre revue, je ne peux pas passer en revue tout ce que fait l'IEC pour nos membres, mais il suffit de penser, par exemple, aux efforts accomplis pour que soit limitée la responsabilité professionnelle de l'expert-comptable et du conseil fiscal, et cela, dans un cadre similaire à celui en vigueur pour nos confrères réviseurs d'entreprises. Mais je pourrais bien entendu citer dix autres exemples du même genre.

Micheline Claes: Comme je le faisais déjà remarquer lors de notre dernière assemblée générale, notre rôle, c'est aussi d'aider nos membres à dépasser le stade des «missions mineures» ou celles liées à notre monopole. Ne serait-ce que parce que ces missions seront «challengées» de plus en plus par les nouvelles technologies. Et c'est la raison pour laquelle je profite de cette date anniversaire pour redire à nos

membres combien il est important de se tourner encore plus vers des activités «de conseil en gestion». C'est un marché qui est à conquérir et qui suppose, de la part de nos professionnels, des connaissances dépassant la matière strictement comptable. D'autant que l'internationalisation croissante de notre économie sera une source de développement des missions de conseil et d'audit ou de diagnostic contractuel.

En d'autres mots, c'est l'un des défis à relever par notre profession: d'introvertie, elle doit être davantage tournée vers l'extérieur. Elle doit également quitter – sur le plan psychologique – son statut monopolistique pour jouer davantage la carte concurrentielle !

IEC: Le dialogue avec les stagiaires est l'une des caractéristiques de l'IEC, avec quelques changements à la clé?

André Bert: Le stage a connu de profonds changements depuis 2003. Notre Institut a été à l'écoute des maîtres de stage et de leurs préoccupations, tout en tentant d'apporter un maximum d'informations sur le déroulement du stage, ainsi que sur les dernières évolutions en la matière. Tous ces travaux et ce dialogue permanent ont abouti à la mise à la disposition des stagiaires et des maîtres de stage du journal

de stage électronique. Je rappelle que ce dispositif didactique a pour but de permettre un meilleur accompagnement lors du déroulement du stage, tout en offrant de réelles possibilités de dialogue entre le stagiaire et son maître de stage.

Micheline Claes: J'ajoute que, depuis 2003, nos rapports avec les écoles supérieures, les universités et les établissements scolaires délivrant des baccalauréats se sont encore améliorés, notamment sur le plan des discussions relatives aux dispenses pour les examens. Mais il faut bien se rendre compte que cet esprit de collaboration n'a pu se faire que suite à des rencontres individuelles avec chacune de ces écoles. C'est dire si le travail accompli depuis quelques années est titanesque !

IEC: Le défi étant d'attirer des jeunes vers nos professions ?

André Bert: Notre souci, effectivement, est d'attirer de plus en plus de jeunes diplômés vers nos professions. En période de crise, il n'est pas inutile de rappeler que les professions économiques manquent cruellement d'effectifs bien qualifiés.

Et la meilleure manière d'appréhender à la fois les intérêts des jeunes et l'avenir de la profession, c'est de rester en contact permanent. Nous avons d'ailleurs demandé, vers la fin de l'année 2007, à une haute école de partager ses compétences avec nous, dans le cadre de la rédaction d'une enquête portant sur la manière dont les professions d'expert-comptable et de conseil fiscal sont effectivement structurées et leurs ambitions. L'objet de cette enquête est simple: il vise à obtenir une meilleure connaissance de la plus-value de notre profession. Les résultats de cette enquête seront d'ailleurs dévoilés en primeur lors de notre assemblée générale de 2010.

IEC: La communication interne, mais également externe, est un axe majeur de l'IEC ?

André Bert: Effectivement, la communication est un axe fort de la stratégie de l'IEC. Je rappelle à ce propos que cette communication s'est concrétisée par le renouvellement complet de notre site Internet, un site que les membres devraient consulter davantage, car il comporte énormément d'informations, toutes plus intéressantes les unes que les autres.

Nous avons également organisé un «roadshow», qui nous a permis d'aller dans chaque province à la rencontre de nos

membres, pour porter directement le message de l'Institut à 2 800 membres et stagiaires. Avec le recul, je peux dire que ce «roadshow» a été un véritable succès, pour lequel je remercie encore les participants. Je crois d'ailleurs que ce genre de rencontres devra se renouveler sur une base régulière, sans doute tous les 2 ans. C'est en tout cas ce qui ressort de ces rencontres.

Nous avons également créé un «groupe de travail» dont la mission consistera à réfléchir à la meilleure manière de présenter nos deux professions à l'égard des étudiants des hautes écoles, mais également des universités. Nos professions sont clairement des professions d'avenir, mais c'est vrai, je le reconnais, elles présentent encore une image de profession «trop poussiéreuse», alors qu'en réalité, notre métier est passionnant et varié. Mais encore faut-il le faire savoir auprès de ces jeunes.

IEC: La fin de l'année 2009 pourrait être caractérisée par une nouveauté majeure pour les membres de l'IEC, à savoir la possibilité d'ouvrir le capital de leur société professionnelle à des personnes non membres de l'IEC, pour autant que la majorité du capital reste en possession du ou des membres de l'IEC...

André Bert: C'est une nouveauté très importante et qui répond à de vrais besoins. Le monde est devenu très complexe pour un seul individu ; parfois, les cabinets sont trop petits pour pouvoir répondre de façon optimale à toutes les questions que se posent les clients.

Les matières devenant de plus en plus spécialisées, il convient d'avoir différentes expertises au sein d'un seul cabinet, notamment dans le domaine juridique. Et puis, il y a le fait que les investissements informatiques peuvent parfois être trop lourds. Donc, l'ouverture du capital des sociétés professionnelles à des tiers professionnels appartenant à des professions connexes, telles que les comptables-fiscalistes agréés, les réviseurs, les juristes, est une bonne chose.

D'autant qu'en termes de déontologie, rien ne change. Franchement, je crois que cette ouverture du capital est l'un des grands acquis de cette présidence. Elle répond aux exigences du futur et permet de régler plusieurs problèmes liés aux régimes matrimoniaux de nos membres: en effet, dans un certain nombre de cas, les époux ou les parents et les enfants travaillent dans les mêmes domaines, mais ne relèvent pas nécessairement du même institut. Donc cette ouverture serait une magnifique opportunité de développement. ●